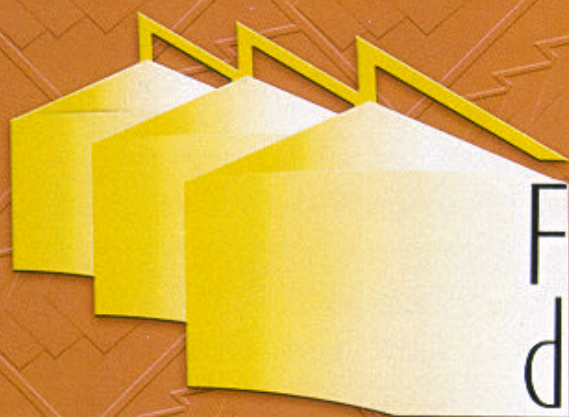


PLAN STRATÉGIQUE 2001-2004



Filière
du SECTEUR
DES GRAINS

Plan stratégique 2001-2004



Septembre 2001

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
4^e trimestre 2001
ISBN 2-550-38239-0

MISSION DE LA FILIÈRE DU SECTEUR DES GRAINS

Favoriser la croissance et la compétitivité de l'industrie des grains sur les plans de la production, de la commercialisation et de la transformation, en tenant compte des besoins des marchés intérieurs (alimentation animale et humaine, marchés industriels) et extérieurs.

Les enjeux

- Enjeu 1 : La coordination verticale
- Enjeu 2 : Développement des marchés et sécurité alimentaire
- Enjeu 3 : Formation, recherche et développement
- Enjeu 4 : La question environnementale
- Enjeu 5 : Redynamisation de la table

ENJEU I : LA COORDINATION VERTICALE

La coordination verticale fait référence à l'organisation de la circulation de l'information et du produit entre les différents paliers d'une filière. Plus formellement, elle est définie comme l'éventail des façons de coordonner les activités des divers paliers d'un système de mise en marché (USDA, 1999).

L'une des caractéristiques de la filière céréalière québécoise est la fragmentation de l'offre, particulièrement au niveau du secteur de production, (comme c'est le cas en général en agriculture), mais aussi tout au long du circuit de commercialisation et même jusqu'à l'utilisateur final du produit brut, que ce soit en alimentation animale ou en alimentation humaine. Il s'ensuit un questionnement, énoncé par plusieurs utilisateurs de céréales et oléagineux, sur la possibilité d'obtenir de leurs fournisseurs des volumes suffisants de grains et oléagineux pour faciliter leur activité commerciale d'approvisionnement. Plus précisément, la notion de volumes suffisants fait référence à une minimisation du nombre de transactions requises pour satisfaire leurs besoins et, également, à une relative uniformité et homogénéité des lots obtenus sur le marché.

Cette fragmentation de l'offre conduit aussi à un questionnement sur la circulation de l'information dans la Filière quant à la disponibilité des grains sur le marché québécois : intentions d'ensemencement, semis réalisés, conditions de croissance de la récolte, état de la récolte, suivi des inventaires et des importations tout au long de la campagne de commercialisation. Par ailleurs, le système de classification en place permet de constater que la

qualité de la récolte est généralement bonne en termes de grade, notamment pour le maïs. Cependant, la variabilité de la caractérisation (valeur nutritive, poids spécifique, taux de présence de toxines) d'une année à l'autre fait en sorte que les utilisateurs ne la connaissent pas nécessairement au moment de la planification de leurs approvisionnements.

Dans le cas de créneaux de marché à petits volumes, marchés de spécialité pour de nouvelles productions et marché biologique par exemple, les utilisateurs semblent avoir des difficultés à trouver des sources d'approvisionnement au Québec, alors que les producteurs peuvent, en même temps, éprouver des difficultés à écouler leur production vers ces marchés.

1.1 Objectif retenu

Améliorer la circulation de l'information entre tous les paliers de la Filière, afin de permettre une meilleure réponse aux besoins du marché.

Moyens prioritaires identifiés :

1. Donner les moyens à un organisme reconnu de procéder annuellement à la caractérisation de la récolte des grains en termes de grade, de valeur nutritive et de degré d'infestation par les mycotoxines, selon les différentes régions du Québec, et comparer les résultats avec la qualité des grains importés.
2. Rendre cette caractérisation de la récolte accessible à tous les intervenants du milieu, et ce, le plus tôt possible après la récolte.
3. Établir, en collaboration avec les nutritionnistes des principales entreprises québécoises du secteur de l'alimentation animale, des exigences uniformes de qualité des grains et diffuser l'information sur ces exigences.
4. Établir, en collaboration avec les représentants du secteur des minoteries et de l'industrie brassicole, les exigences requises de qualité et d'uniformité des grains pour répondre adéquatement à leurs besoins et diffuser l'information sur ces exigences.
5. Prévoir un mécanisme de circulation de l'information sur l'état de la récolte et le suivi des inventaires à la ferme et dans le circuit de commercialisation tout au long de la campagne de commercialisation.
6. Élaborer un réseau de circulation d'information sur les besoins précis de certains marchés de créneaux spécifiques.
7. Établir une définition commune à tous les intervenants de la Filière, des concepts de valeur de remplacement, de prix au centre de grains et de prix de transaction à la ferme. Prévoir un mécanisme de circulation de l'information en continu sur ces trois niveaux de prix accessible à tous les intervenants.

8. Concevoir et diffuser un recueil sur les bonnes pratiques de production et de commercialisation des grains, en fonction de chacun des marchés visés (séchage, uniformité des lots, criblage).

1.2 Objectif retenu

Améliorer la circulation du produit d'un palier à l'autre de la Filière, afin de permettre une meilleure réponse aux besoins du marché.

Moyens prioritaires identifiés :

1. Mettre sur pied un système de coordination verticale permettant de faciliter la mise en marché, notamment par un regroupement de l'offre dans le blé panifiable québécois, afin de répondre aux besoins exprimés par les minoteries et boulangeries industrielles quant à l'homogénéité, à la régularité et à la qualité des livraisons de blé québécois.
2. Créer une interface permettant aux utilisateurs de grains, sur certains petits créneaux de marché, de préciser les spécifications de leurs besoins et aux producteurs d'annoncer la caractérisation de leur offre pour répondre à ces besoins.
3. Élaborer un plan d'urgence de la Filière permettant un écoulement ordonné des récoltes problématiques quant à la qualité, notamment en ce qui concerne le niveau des mycotoxines.

ENJEU 2 : DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le consommateur est de plus en plus préoccupé par la composition et l'innocuité des aliments qu'il consomme. Entre autres, le récent débat sur les organismes génétiquement modifiés et leurs effets potentiels sur la santé et l'environnement inquiètent la population de plusieurs pays. Certains marchés demandent maintenant des grains non modifiés génétiquement ou à identité préservée. La Filière porcine, qui utilise 45 % de la moulée produite au Québec, s'inquiète des exigences éventuelles de certains marchés à l'exportation quant à l'absence de céréales transgéniques dans l'alimentation des porcs. De telles exigences risquent d'être imposées sur certains marchés dans un avenir rapproché. Il faut donc évaluer les occasions offertes dans les créneaux de marché, particulièrement pour les produits non OGM, biologiques et à identité préservée. Fait intéressant à noter pour le soya : les variétés à hile clair modifiées génétiquement ne sont toujours pas homologuées au pays, ce qui confère au Canada un avantage par rapport aux États-Unis sur les marchés internationaux. Reste à déterminer pour combien de temps encore!

Si les OGM interpellent les consommateurs, la controverse sur l'utilisation des farines animales, dans l'alimentation des cheptels, est encore plus vive et commence à avoir des effets immédiats sur les exigences des marchés. Ainsi, une utilisation restreinte des farines animales dans l'alimentation des cheptels ouvrirait des occasions de marché intéressantes pour la production et la transformation d'oléoprotéagineux. Pourtant, bien que la majeure partie de la production québécoise de soya (près de 80 %) soit exportée sur le marché international, le Québec dispose

d'une très faible capacité de transformation du soya en tourteaux et farines, et la balance commerciale de ce sous-secteur demeure très déficitaire, privant le Québec d'un excellent potentiel de développement de marché.

Ces brèves observations des tendances en matière d'OGM et de farines animales conduisent à se questionner sur la capacité de la Filière à faire face à des modifications des pratiques devenues inévitables selon plusieurs analystes du secteur agroalimentaire. Pour certains, la Filière des grains devrait s'interroger sur la possibilité pour le Québec, petit producteur de grains à l'échelle nord-américaine, d'adopter une stratégie de différenciation de son produit sur les marchés internationaux.

2.1 Objectif retenu

Profiter des occasions d'affaires que représente le choix de certains consommateurs comme le refus de consommer des aliments issus ou composés d'organismes génétiquement modifiés.

Moyens prioritaires identifiés :

1. Développer davantage le concept d'identité préservée des grains au Québec et le généraliser à toute la Filière.
2. Élaborer les mécanismes requis permettant de garantir la capacité d'approvisionner les marchés en fonction de leur demande spécifique et, notamment, de répondre à la demande de certains marchés ciblés pour des produits sans OGM.

2.2 Objectif retenu

Garantir la qualité des grains québécois, en mettant au point un système de traçabilité et en établissant des normes de type HACCP pour chacun des secteurs de la Filière, afin de maintenir l'accès aux marchés actuels et potentiels.

Moyens prioritaires identifiés :

1. Assurer une veille des pays étrangers et des industries de transformation en matière d'exigence sur le plan de la traçabilité du produit québécois.
2. Déterminer les étapes de mise en œuvre d'un système de traçabilité, du fournisseur d'intrant au consommateur final, ainsi que les échéanciers que la Filière doit se fixer pour implanter un tel système de traçabilité.
3. Établir des normes de type HACCP pour la production, la commercialisation et la transformation des grains au Québec et fixer un échéancier de mise en œuvre d'une certification intégrée de toutes les entreprises, de chacun des paliers de la Filière, au rythme où les marchés l'exigeront.

2.3 Objectif retenu

Identifier les marchés et leurs besoins en misant sur la qualité des grains produits au Québec.

Moyens prioritaires identifiés :

1. Établir le portrait des marchés actuels des grains pour alimentation humaine et animale et pour utilisation industrielle en termes de volume, de taille d'entreprise, de localisation de la production et de la transformation, et de besoins spécifiques.
2. Évaluer les occasions de marché pour des grains non OGM et à identité préservée.
3. Effectuer une analyse des marchés potentiels pour de nouvelles cultures afin de cibler les marchés intéressants en termes d'occasion de développement.
4. Procéder, en collaboration avec les Filières porcine et avicole, à l'analyse technique et économique de la faisabilité d'une utilisation restreinte des farines animales dans l'alimentation des cheptels.
5. Faire les représentations requises, auprès des autorités gouvernementales, pour que la réglementation soit modifiée afin de permettre de souligner les qualités nutraceutiques des aliments sur les emballages de produits alimentaires à base de grains destinés aux consommateurs.
6. Analyser la possibilité de mettre sur pied des outils de développement pour les marchés extérieurs.

ENJEU 3 : FORMATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les activités de formation, recherche et développement doivent permettre d'améliorer la compétitivité d'une filière, par la diffusion des résultats de la recherche et développement et l'augmentation du niveau de connaissances des intervenants. Des problématiques précises ont été soulevées quant au besoin d'activités de formation, recherche et développement dans les domaines de la qualité de la récolte, de l'identification des variétés de grains les mieux adaptées aux conditions climatiques du Québec et aux besoins spécifiques de certains marchés, du processus de formation des prix des grains et de l'analyse de la performance de la Filière dans son ensemble.

En matière de qualité des grains, les mycotoxines soulèvent une problématique inquiétante et pourraient même impliquer d'importants coûts additionnels pour l'ensemble de la Filière des grains au Québec. Le problème n'est cependant pas propre au Québec, puisque 25 % des grains produits dans le monde sont contaminés par les mycotoxines. Plusieurs solutions sont proposées pour contrer ou atténuer les méfaits de la fusariose, telles qu'une bonne rotation des cultures, le choix de cultivars plus résistants et l'utilisation de semences sélectionnées. Cependant, la recherche semble être le moyen le plus efficace, à long terme, pour atténuer le problème.

Toutefois, le secteur québécois de la recherche ne peut mener de front des recherches dans tous les domaines (phytogénétique, phytopathologie, entomologie, régie des cultures, séchage et conservation), ni dans toutes les productions de grains. Il ne peut non plus bénéficier de tous

les outils technologiques dont peuvent profiter des équipes plus larges et jouissant de moyens financiers beaucoup plus importants. Les efforts de recherche québécois doivent donc être ciblés sur les problématiques les plus préoccupantes et pour lesquelles les ressources qui peuvent être investies sont les plus susceptibles de donner des résultats intéressants et rentables. Dans d'autres cas, il faut plutôt recourir à l'adaptation et au transfert de technologies développées ailleurs.

En ce qui concerne le processus de formation du prix des grains, une meilleure compréhension par tous les intervenants et une lecture plus uniforme des conditions du marché ne pourraient que faciliter la mise en marché des grains au Québec et donc améliorer les mécanismes de la coordination verticale. Des activités de formation ciblées peuvent jouer un rôle en la matière.

3.1 Objectif retenu

Développer un système de transmission d'information entre les institutions de recherche et avec les partenaires de la Filière, afin de dégager des objectifs prioritaires en matière de recherche et développement.

Moyens prioritaires identifiés :

1. Élaborer périodiquement les priorités de recherche de la Filière des grains du Québec et faire les représentations requises auprès des organismes subventionnaires pour faire connaître ces priorités.
2. Organiser annuellement une journée de la recherche afin d'améliorer la diffusion des résultats de recherche et de favoriser la communication entre les organismes concernés.

3.2 Objectif retenu

Investir davantage d'efforts dans la lutte contre les mycotoxines.

Moyens prioritaires identifiés :

1. Intensifier la recherche pour trouver des cultivars adaptés à nos conditions climatiques et tolérants à la fusariose.
2. Diffuser aux divers intervenants de l'industrie les résultats de la recherche sur les mycotoxines et mettre sur pied des activités de formation sur les méthodes culturales et de gestion des stocks, permettant ainsi de minimiser le problème.
3. Sensibiliser les divers intervenants quant aux effets économiques des myco-toxines à chacun des paliers de la Filière, en procédant à l'analyse des pertes financières qui résultent de la présence des mycotoxines.
4. Développer des outils rapides, fiables et peu coûteux pour détecter la présence de microorganismes et de mycotoxines dans les lots de grains, pour identifier les espèces de microorganismes et les types de mycotoxines ainsi que pour en mesurer le niveau de contamination.

3.3 Objectif retenu

Procéder à l'identification des espèces et des variétés de grains les mieux adaptées aux conditions climatiques du Québec et aux besoins spécifiques de certains marchés.

Moyens prioritaires identifiés :

1. Parmi les variétés des différents grains disponibles au Québec, identifier celles qui répondent le mieux aux caractéristiques recherchées par les différents marchés visés.
2. Dans le cas du blé panifiable, déterminer un nombre très restreint de variétés ou de mélanges de variétés à privilégier en fonction des caractéristiques spécifiques recherchées par les minoteries, afin de garantir à ces dernières une certaine uniformité de leurs approvisionnements.

3.4 Objectif retenu

Améliorer la compréhension du mécanisme de formation des prix et le niveau de connaissances sur la compétitivité de la Filière.

Moyens prioritaires identifiés :

1. Évaluer les besoins de formation sur la commercialisation des céréales et des oléoprotéagineux et, au besoin, continuer les efforts déployés sur le plan de la formation des intervenants de l'industrie et fixer un objectif à atteindre en termes de pourcentage d'intervenants rejoints.
2. Définir un protocole de recherche visant à améliorer la circulation de l'information sur l'analyse comparative de la compétitivité de la Filière.
3. Effectuer une analyse comparative internationale des programmes gouvernementaux de soutien au secteur des grains, afin de garantir que le secteur des grains du Québec bénéficie d'un soutien concurrentiel à celui dont bénéficient ses concurrents sur les marchés.

ENJEU 4 : LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE

L'augmentation des superficies en maïs et en soya des dernières années pourrait accentuer la problématique de l'utilisation des pesticides au Québec. En raison de l'importance des superficies en cause, ces deux cultures utilisent la plus grande proportion des pesticides (principalement des herbicides) commercialisés en agri-culture au Québec. Pourtant, malgré les augmentations de superficies de ces deux cultures, l'ensemble du secteur de la production agricole a diminué l'usage d'ingrédients actifs de pesticides de 5,3 % entre 1992 et 1997 (MEQ, 2001). Toutefois, les résultats des campagnes d'échantillonnage du ministère de l'Environnement démontrent que les critères pour la protection de la vie aquatique sont davantage respectés qu'auparavant, mais que le contenu en pesticides de certains cours d'eau dépasse, encore quelquefois, les critères de qualité de l'eau et peuvent donc affecter les espèces aquatiques.

De plus, d'autres études soulignent des problèmes de dégradation des sols utilisés par les entreprises de grandes cultures (selon l'*Inventaire des problèmes de dégradation des sols au Québec*, réalisé entre 1987 et 1990, et le *Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec*, réalisé en 1998). Pour contrer ces problèmes, le *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* (RRPOA) oblige la mise en œuvre de pratiques agricoles davantage respectueuses de l'environnement. Ainsi, au 1^{er} octobre 2003, la majorité des entreprises agricoles devra détenir un Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). La mise en œuvre progressive des normes sur le phosphore va conduire obligatoirement à une modification des pratiques en matière de fertilisation des sols. Plusieurs engagements ont aussi été pris par les différents

intervenants du secteur, afin de produire des aliments sains dans une optique de développement durable. Notamment, la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCCQ) a appuyé le développement, par le Conseil des productions végétales du Québec (CPVQ), d'un *Guide des pratiques de conservation en grandes cultures*. Ce guide est rendu accessible à tous les producteurs de céréales et oléagineux afin d'encourager la compétitivité, tout en respectant l'environnement (CPVQ, 2000), mais il faut, semble-t-il, faire plus pour diminuer les impacts environnementaux des pratiques agricoles.

Alors que la Filière du secteur des grains est le premier fournisseur en aliments de la production porcine, elle représente un potentiel de débouchés importants pour les rejets en lisier de cette même production. Il y va donc de l'intérêt mutuel des deux secteurs de permettre une utilisation optimale des engrais de ferme.

4.1 Objectif retenu

Assurer que le développement de la production des grains au Québec se fait dans le respect de l'environnement et ainsi permettre d'associer une image de marque au grain québécois sur les marchés.

Moyens prioritaires identifiés :

1. Établir un mécanisme de suivi de la diffusion et de l'utilisation du *Guide des pratiques de conservation en grandes cultures*.
2. Effectuer un bilan du taux de récupération des contenants de pesticides et établir, au besoin, un objectif précis à atteindre et définir les moyens pour y parvenir.
3. Assurer la disponibilité et la qualité de services-conseils en matière d'implantation à la ferme de pratiques agroenvironnementales adéquates.
4. Accompagner le développement d'un système de certification environnementale à la ferme qui puisse servir de base à la mise en œuvre de l'écoconditionnalité.
5. Intensifier la recherche pour mieux gérer les matières fertilisantes des lisiers et ainsi obtenir des engrais organiques pouvant représenter, entre autres, une source de phosphore.
6. Mettre sur pied une campagne d'information sur l'importance de respecter le concept de zones refuges sans OGM, dans les superficiesensemencées en grains OGM et effectuer un suivi des résultats obtenus.

ENJEU 5 : REDYNAMISATION DE LA TABLE

La Filière du secteur des grains, créée en 1995, a pour mission de favoriser la croissance et la compétitivité de l'industrie du secteur des grains sur les plans de la production, de la commercialisation et de la transformation en tenant compte des besoins des marchés intérieurs (alimentation animale et humaine, marchés industriels) et extérieurs.

Jusqu'à présent, les travaux de la Filière se sont surtout concentrés sur l'alimentation animale. Cette situation s'explique, entre autres, par le fait qu'il s'agit du principal débouché pour les grains produits au Québec et par la présence des intervenants majeurs en alimentation animale autour de la table. De ce fait, le secteur de l'alimentation humaine a occupé une place relativement moindre dans les préoccupations de la Filière. Afin d'améliorer l'efficacité du travail en filière, il importe donc de mettre les efforts en commun afin de recruter les secteurs de l'industrie qui sont les plus près de l'utilisateur final, particulièrement en alimentation humaine.

De plus, le fait que des intervenants de l'industrie des grains se soient regroupés pour travailler en filière est encore méconnu par plusieurs, notamment par le secteur de la transformation des grains destinés à l'alimentation humaine. Si l'existence même de la Filière est méconnue, la teneur et l'importance des dossiers qu'elle traite ne peuvent que l'être davantage.

5.1 Objectif retenu

Diversifier la composition de la table Filière du secteur des grains, notamment en augmentant la représentation du secteur de l'alimentation humaine.

Moyens prioritaires identifiés :

1. Désigner des représentants de la Filière actuelle provenant de divers groupes, afin qu'ils fassent, de manière concertée, des démarches auprès des secteurs de l'industrie qui sont les plus près de l'utilisateur final, notamment le secteur industriel et celui de la transformation des grains destinés à l'alimentation humaine, et qu'ils identifient avec ces partenaires éventuels un mode de fonctionnement permettant leur participation, ponctuelle ou permanente, aux travaux de la Filière.
2. Augmenter la fréquence de formation de groupes de travail avec des entreprises québécoises de transformation, afin de mieux saisir les besoins et les occasions de marché.

5.2 Objectif retenu

Responsabiliser tous les partenaires de la Filière quant à la mise en œuvre du plan stratégique.

Moyens prioritaires identifiés :

1. Désigner un organisme responsable d'assumer le leadership dans la mise en œuvre de chacun des objectifs d'action retenus dans le plan stratégique.
2. Dans les six mois de l'adoption du plan stratégique par l'assemblée générale de la Filière, obtenir de chacun des organismes responsables le dépôt à la Filière d'un échéancier de réalisation des moyens permettant d'atteindre les objectifs visés.
3. Élaborer un plan de diffusion du plan stratégique et du rôle de la Filière auprès de l'ensemble des partenaires de l'industrie.

LES REPRÉSENTANTS DES ENTREPRISES ET ORGANISMES SUIVANTS ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE

Agence canadienne d'inspection des aliments
Agri-Marché
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Association des fabricants d'engrais du Québec
Association des négociants en céréales du Québec
Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière
Biscuits Leclerc
Centre de recherche sur les grains Cérom
Coopérative fédérée de Québec
Covilac-Coopérative agricole
Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval
Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec
Fédération des producteurs de volailles du Québec
GREPA Consultants en agroalimentaire
Leblanc et Lafrance
Les Grains du Lac Supérieur
Maison Orphée
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Minoterie Les Brumes
Multi-Marques
Nutribec
Port de Montréal
Prograin
Provalcid
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
Robin Hood
Unicoop-Coopérative agricole

